

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 17 janvier 2023 de 13 h 05 à 13 h 15.

SONT PRÉSENTS : Gilbert Dominique, chef
Patrick Courtois, vice-chef
Guylaine Simard, vice-cheffe
Carina Dominique, conseillère
Jonathan Germain, conseiller
Jonathan Gill-Verreault, conseiller
Sylvie Langevin, conseillère
Guylaine Gill, directrice générale
Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 20 décembre 2022
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 20 décembre 2022
 - 3.2 Dons et commandites
4. Droits et protection du territoire
 - 4.1 Programmes de valorisation d'ilnu aitun
5. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
 - 5.1 Amendement n° 0038 | MSAC
6. Soutien à la gouvernance
 - 6.1 Projet de recherche | Les savoirs liés à la gestion traditionnelle de la violence et des conflits
7. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Gilbert Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Guylaine Simard
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Guylaine Simard
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Guylaine Simard
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.2 DONS ET COMMANDITES

CLUB RICHELIEU

RÉSOLUTION N° 8397

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de venir en aide aux jeunes dans le besoin;

CONSIDÉRANT que le Club Richelieu est un organisme de bienfaisance qui a la mission d'appuyer des actions humanitaires, culturelles et sociales qui privilégient la jeunesse en francophonie, incluant les enfants de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Club Richelieu de Roberval dans le cadre de sa campagne de financement.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ dans le cadre de campagne de financement du Club Richelieu de Roberval.

Proposée par Guylaine Simard
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 8398

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta souhaite soutenir la persévérance scolaire et la fierté chez les jeunes Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Cité étudiante Roberval produit un album des finissants des diplômés de cette école;

CONSIDÉRANT que des élèves membres de notre Première Nation fréquentent la Cité étudiante Roberval et seront finissants en 2023.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ à la Cité étudiante Roberval pour l'album des finissantes et finissants.

Proposée par Patrick Courtois
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

4. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

4.1 PROGRAMMES DE VALORISATION D'ILNU AITUN

RÉSOLUTION N° 8399

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné comme défi de planifier, structurer et organiser la protection, la mise en valeur et l'occupation du Tshitassinu selon les valeurs, les priorités et les besoins de la Nation;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est aussi donné pour mission d'offrir des programmes et des services accessibles de qualité, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté une politique d'affirmation culturelle signifiant un positionnement visible sur la priorisation et le rayonnement de la culture et de la langue dans l'ensemble du développement des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de la Politique d'affirmation culturelle est de mettre en place un vaste programme permettant l'utilisation optimale et permanente du territoire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa stratégie d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu, a comme but de perpétuer la transmission des valeurs, des savoirs traditionnels et de la pratique d'ilnu aitun;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa stratégie d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu, a comme orientation d'assurer l'accès à l'ensemble de Tshitassinu pour la pratique d'ilnu aitun ainsi que de promouvoir et favoriser une occupation et une utilisation de Tshitassinu respectueuse de la culture distinctive des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que les Programmes de valorisation d'ilnu aitun offrent des mesures de soutien pour la pratique d'ilnu aitun et favorisent l'accès et l'occupation sur Tshitassinu afin de contribuer à la transmission culturelle des Pekuakamiulnuatsh pour les générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT que l'entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques entre la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et le gouvernement du Québec a été signée en 2018;

CONSIDÉRANT que suite à la signature de l'entente, il y a eu création d'un Fonds de soutien financé à parts égales pour la valorisation des activités traditionnelles;

CONSIDÉRANT que l'entente prendra fin le 31 mars 2023 et que nous prévoyons sa renégociation et son renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour ces programmes seront prévues au budget 2023-2024.

IL EST RÉSOLU d'approuver la reconduction des programmes de valorisation d'ilnu aitun sur le Tshitassinu, tel que le Programme d'occupation de Tshitassinu, le Programme de transmission d'ilnu aitun sur Tshitassinu, le Programme d'achat pour l'occupation de Tshitassinu, le Programme de transport et services sur Tshitassinu et le Programme de location d'équipements incluant les modifications proposées pour l'année 2023-2024.

La proposition fait l'objet d'une demande de vote de M^{me} Carina Dominique qui précise qu'elle est d'accord avec l'ensemble des modifications proposées aux programmes, mais est d'avis que l'augmentation de l'indemnité des accompagnateurs, bien que justifiée, est trop élevée dans le présent cas.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Élus ayant voté en faveur de la proposition : 5

- Patrick Courtois
- Jonathan Germain
- Jonathan Gill-Verreault
- Sylvie Langevin
- Guylaine Simard

Élu ayant voté contre la proposition : 1

- Carina Dominique

La résolution est adoptée majoritairement.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Patrick Courtois
Adoptée à la majorité

5. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

5.1 AMENDEMENT N° 0038 | MSAC

RÉSOLUTION N° 8400

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille (SEFPN);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente, afin d'ajouter un montant de 599 793 \$ pour l'année financière 2022-2023 comme suit :

- ✓ Un financement souple de 35 440 \$ pour le renforcement des capacités en gestion des urgences;
- ✓ Un financement fixe de 68 860 \$ pour le programme Initiative sur les partenariats stratégiques - Forêt en valeur (Pépinière forestière Tshitassinu Inc.);
- ✓ Un financement fixe de 178 826 \$ pour la construction et rénovation de logement (ajustement);
- ✓ Un financement fixe de 184 675 \$ pour des subsides en construction et rénovation de logements (ajustement);
- ✓ Un financement global de 131 992 \$ pour les soins à domicile et en milieu communautaire - (Santé - Covid).

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0038 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant total de 599 793 \$ pour l'année financière 2022-2023, faisant passer le total de l'entente 2022-2023 à 57 719 607 \$ et l'entente 2019-2029 à 341 961 839 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par Guylaine Simard
Appuyée de Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

6. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

6.1 PROJET DE RECHERCHE | LES SAVOIRS LIÉS À LA GESTION TRADITIONNELLE DE LA VIOLENCE ET DES CONFLITS RÉSOLUTION N° 8401

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté d'un cadre de référence sur les partenariats de recherche dont les objectifs visent, entre autres, à développer l'expertise locale en matière de recherche, répondre à des besoins de développement, inciter les membres de la communauté à faire de la recherche et s'assurer du respect des valeurs, coutumes et traditions de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh dans l'analyse et l'interprétation des données recueillies;

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet de mémoire de Claudel Nepton portant sur les pratiques et les savoirs traditionnels sur la gestion de la violence et des conflits chez les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh répondent à plusieurs de ces objectifs;

CONSIDÉRANT que le projet permettra aussi de contribuer à la mise en œuvre de la Constitution des Pekuakamiulnuatsh, du Traité et toute autre démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale des Pekuakamiulnuatsh.

IL EST RÉSOLU d'officialiser le partenariat dans le cadre du projet de recherche portant sur les pratiques et les savoirs traditionnels sur la gestion de la violence et des conflits chez les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Soutien à la gouvernance à signer l'entente de recherche collaborative avec Claudel Nepton qui se déroulera au cours des quatre prochaines années, soit de 2023 à 2027.

Proposée par Guylaine Simard
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 15, proposée par Jonathan Germain appuyée de Sylvie Langevin et adoptée à l'unanimité.



Josée Buckell
Greffière